

Le mois de septembre se termine avec 22 mm à Beauvais (jusqu'à 35 mm selon les secteurs), mais concentrés en dernière décade. Elle a été dans les normales avec 20 mm à Beauvais voire 30 mm sur les postes les plus arrosés. Avec la couverture nuageuse, les minimales sont également en hausse et se rapprochent des normales. Par contre les maximales ont été à nouveau à près de 1,5°C au-dessus des normales. Il faudra plus de pluies pour les nappes, mais c'est bon à prendre pour les colzas, et cela facilitera la préparation des lits de semence de céréales. Les récoltes de betteraves/pommes de terre seront également facilitées dans les parcelles limoneuses à faible activité biologique et qui sont très refermées, tassées et compactes.

Les colzas semés tôt sont bien avancés et sont moins sensibles au parasitisme qui reste très limité à ce jour. Les plus faibles colzas posent question, et peut être qu'il faudra envisager d'abandonner certaines parcelles.

COLZA

Vols d'altises perturbés et limités

Les altises sont à nouveau perturbées par les conditions climatiques et 90% des parcelles ont désormais dépassé le stade de sensibilité. On peut donc considérer que le risque est derrière nous. Reste la question des petits colzas en retard.

L'analyse de risque est similaire pour les limaces. Les conditions humides sont plus favorables aux ravageurs, mais les colzas normalement développés ont dépassé les stades limites de sensibilité.

Des pucerons verts sont observés. Jusqu'à 6 feuilles il peut être rentable d'intervenir avec [Teppeki](#) 0,1 Kg/ha si plus de 20% des pieds sont colonisés. Il n'y a plus de risque au-delà du stade 6 feuilles. Une protection est inutile sur les variétés tolérantes à la jaunisse du navet (TuYV) telles que Architect, Cadran, Tentation. Il est important de ne pas intervenir inutilement car si Teppeki est considéré comme un insecticide relativement sélectif et assez respectueux des auxiliaires, les observateurs attentifs constatent que les effets non intentionnels (ENI) ne sont pas négligeables.

Commencer le suivi du charançon du bourgeon terminal avec votre cuvette jaune. Cette dernière est à placer de sorte que le fond de la cuvette soit au niveau du haut de la végétation. Régler la hauteur à chaque relevé autant que besoin. La cuvette doit être jaune vif, non délavée et bien propre pour être attractive. La placer du côté de la parcelle ou se trouve un précédent colza. Ne pas trop piétiner autour du piège.

Régulateur : en rattrapage

En principe, réguler à l'automne est inutile. En semis de précision les densités sont faibles, et en semis classique l'hétérogénéité des stades assure généralement le maintien d'un nombre de pieds suffisant pour limiter l'impact sur le rendement. Seules les situations de colza très développés et anormalement denses peuvent justifier une intervention de rattrapage : plus de 15 pieds par mètre sur la ligne ou plus de 50 pieds par m².

SEMIS DE CEREALES

Orge d'hiver

En général il est conseillé d'attendre le 10 octobre pour semer. On peut commencer vers le 5 uniquement avec les variétés les plus tardives ET tolérantes à la jaunisse nanisante de l'orge (JNO) telles que Coccinel, Rossignola ...

Blé

Statistiquement les meilleurs rendements bruts sont obtenus pour des semis du 5 au 10 octobre. Le potentiel moyen est le même au 25 septembre qu'au 20 octobre, et il est encore de 97% au 25 octobre. On perd ensuite seulement 2% par semaine.

Avec l'interdiction du Gaucho il est encore plus important de ne pas semer trop tôt, surtout en présence de repousses virosées à proximité. Les premiers semis devraient donc attendre la semaine prochaine. Concernant la densité, il faut se souvenir que 500 talles à 3 feuilles / m² au stade épis 1cm sont suffisantes pour être au potentiel. Avec seulement 3 talles par pied, ce qui est très pessimiste en semis de début octobre, il suffit donc de 165 pieds /m² pour être au potentiel après un hiver peu favorable au tallage.

Il est possible de commencer à installer les pièges limaces pour anticiper d'éventuelles fortes pressions. Pour autant, ne pas mélanger un antilimace à la semence. L'efficacité est meilleure en post semis précoce si besoin.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 1^{er} octobre 2019 (BSV G.C. N°33), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.